

Pierre-Yves Maillard engage un nouveau bras de fer avec les médecins

SALAIRE Le canton de Vaud demande aux hôpitaux de lever le voile sur le revenu de leurs médecins. Les cliniques privées s'y opposent et sont prêtes à aller en justice.

DOMINIQUE BOTTI
dominique.botti
@lematindimanche.ch

Un nouveau bras de fer se profile entre l'Association des cliniques privées, Vaud Cliniques, et Pierre-Yves Maillard. Le chef du Département vaudois de la santé a mandaté, au début de l'année, le Contrôle cantonal des finances (CCF) pour mener un audit sur le salaire et les conditions de travail des médecins dans les hôpitaux. Les cliniques privées se sont tout de suite opposées à cette démarche: elles estiment que l'État n'a pas à mettre son nez dans la rémunération des praticiens, qui relève de la liberté économique. Vaud Cliniques envisage même aujourd'hui de porter l'affaire en justice, explique son secrétaire général Jérôme Simon-Vermot.

Le but de cet audit est, à terme, d'établir un règlement des salaires dans les hôpitaux du canton. Pierre-Yves Maillard avait déjà tenté de le faire en 2016. Mais son projet, qui prévoyait un salaire minimum et maximum, avait été retoqué par la Cour constitutionnelle pour défaut de base légale. «Dans ses considérants, la Cour encourage l'État à fonder sa régulation sur une meilleure transparence du système ac-

turel de rémunération qui est complexe. C'est ce que nous voulons faire avec cet audit», explique le conseiller d'État.

Le CCF est un service du canton qui est chargé de contrôler le bon usage de l'argent public. Dans une lettre envoyée en mars à tous les établissements concernés, il avait expliqué avoir reçu «un mandat spécial de contrôle en lien avec l'organisation médicale des hôpitaux et cliniques reconnus d'intérêt public et la rémunération de leurs médecins cadres». Le champ de l'étude est large, ce qui est considéré comme intrusif par les cliniques privées. Par exemple, les activités annexes rémunérées sont aussi visées.

Les limites de l'audit

C'est le périmètre de l'audit qui fait débat. Dans le canton de Vaud, les cliniques privées effectuent un nombre limité d'opérations médicales couvertes par l'assurance obligatoire des soins et par une participation cantonale. L'État fixe ce quota en échange d'un contrat de prestations signé entre les deux parties. Ce quota peut atteindre plusieurs centaines de cas par année pour un type d'opération. Les cliniques reconnues d'utilité publique pour ces cas reçoivent la couverture financière du canton.

Vaud Cliniques estime que le CCF peut se pencher uniquement sur ce système de quotas. Le périmètre de l'audit touche donc la part des salaires que le médecin tire de ces opérations couvertes par l'État. Et c'est tout. «Tout le reste sort du champ de compétence du CCF. Tout le reste est du ressort de la sphère privée», affirme Jérôme Simon-Vermot. Il rappelle que

Salaire

500 000

C'est le salaire annuel maximum en francs, pour une activité à 100%, d'un médecin cadre dans un établissement de la FHV.

la médecine est une profession libérale.

Le Contrôle cantonal des finances n'a pas voulu faire de commentaire en raison de la procédure en cours. En revanche, il a déjà réaffirmé sa volonté d'auditer de manière large les cliniques privées dans un courrier qu'elles ont reçu le 15 juin. Pour l'instant aucune décision administrative formelle n'a été rendue. Mais, dès que ce sera le cas, elle pourra être contestée devant le Tribunal cantonal.

Les autres acteurs de cette affaire sont plus modérés. Les médecins reconnaissent la légitimité de cet audit, mais pas à n'importe quel prix. «Oui à la transparence, mais pas à sens unique», précise Pierre-André Repond, secrétaire général de la Société vaudoise des médecins (SVM). Le 7 juin, elle a envoyé un courrier au CCF pour mieux connaître l'étendue du périmètre de l'audit. Tout comme les cliniques privées, la SVM conteste la légitimité d'une «intrusion dans un secteur non subventionné ou même non soumis à la LAMal. Il en va d'ailleurs de la protection des données des patients et du secret médical.»

Pendant ce temps, le CCF avance vite. Il a déjà visité plu-



Le chef du Département vaudois de la santé veut établir un règlement des salaires dans les hôpitaux. Yvain Genevay

sieurs membres de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV). «Les auditeurs avaient prévu une semaine de travail aux Établissements hospitaliers du Nord vaudois. Ils y sont restés trois semaines», explique Patricia Albisetti, secrétaire général de la FHV. Jeudi, les contrôleurs ont frappé à la porte des Hôpitaux Riviera-Chablais. Le CCF passe tout à la moulinette, ajoute la secrétaire générale: rémunération, facturation des prestations, horaires de travail, liens avec la médecine privée.

Les douze membres de la FHV n'ont pas le choix. Ce sont en majorité des établissements privés reconnus d'intérêt public mais qui n'ont pas de quotas, contrairement aux cliniques privées. Toutes leurs prestations font l'objet d'un mandat de prestations avec l'État et, à ce titre, ils sont également financés par le canton. Ces hô-

«Je ne vois pas comment une clinique financée par l'État pourrait s'opposer à cet audit qui sert l'intérêt de tous»

Pierre-Yves Maillard, conseiller d'État

pitaux doivent donc lui rendre des comptes et se soumettre à sa volonté de contrôle.

Plafonnement des rémunérations

Patricia Albisetti n'a pas peur du résultat de cet audit. Au contraire, elle s'en réjouit. L'audit du CCF va confirmer la bonne et juste gouvernance des membres de la FHV. Il pourra démontrer, par exem-

ple, qu'ils respectent au centime près le salaire annuel maximum de 500 000 francs prévu par la convention collective de la fédération. «La transparence est souhaitable. Elle nous aidera peut-être à sortir de cette polémique du praticien prétendument millionnaire. Je vous assure que nos médecins ne gagnent pas des millions», détaille-t-elle.

Pierre-Yves Maillard attend impatiemment le résultat du travail du CCF. «On a tout entendu sur la rémunération des médecins. Il faut en avoir le cœur net.» Le conseiller d'État assure que toutes les données du contrôle sont anonymisées. «Je ne vois pas comment une clinique financée par l'État pourrait s'opposer à cet audit qui sert l'intérêt de tous. Un refus de principe n'est pas défendable.» Le projet de loi sur la réglementation des médecins est prévu pour 2019.